



L'ÉCHO

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 (POUR PARIS : 3, rue Bayard, 5)

NE FAITES PAS AUX AUTRES...

M. Albert Gallot, ancien député de l'Yonne, farouche sectaire du « bloc », fut un habile homme, lorsqu'il convia ses amis au mariage civil de sa fille, laissant aux parents de son gendre le soin de les inviter à son mariage religieux.

A première vue, l'habileté de M. Gallot ne le ména à rien de bon, puisqu'elle lui valut l'épithète d'hypocrite de la part d'un des plus fermes soutiens du « bloc » — j'ai nommé le journal de M. Charbonnel, l'Action.

A y regarder de plus près, elle lui profita, puisqu'elle conduisit à la connaissance de l'épithète d'hypocrite — lui dévoilèrent la vérité, qui jusque-là se dérobait obstinément à ses yeux.

« Savez-vous ce que vous dites ? » écrit-il à l'Action.

L'interrogation équivalait, dans son esprit, à l'affirmation : « Vous ne savez pas ce que vous dites. »

On ne peut pas dire plus vrai.

M. Gallot continue :

« Je ne dois compte à personne de mes affaires de famille, des pensées et de l'état de conscience de chacun de mes amis. »

C'est la vérité même.

« Nul homme sensé et juste ne peut me demander d'imposer ma volonté à un être humain qui pense autrement que moi. »

C'est vrai, vrai, archi-vrai.

« La démocratie n'admettra jamais que des autorités s'imposent à des libertés. »

Si la vérité n'existait pas, M. Gallot l'aurait inventée !

En présence d'une connaissance aussi approfondie de la vérité, nous pourrions nous demander comment M. Gallot s'est caché de la posséder aussi complètement en ne faisant part à ses amis que du mariage civil de sa fille, quand il la mariait aussi religieusement que civilement.

Mais nous n'aurons pas cette cruauté. M. Gallot est dans le vrai, nous voulons l'en féliciter, sans projeter la moindre ombre sur nos éloges ; mais il n'est dans le vrai qu'en ce qui le concerne ; et voilà où notre admiration s'arrête.

C'est très bien, en effet, d'être un bon père de famille ; mais c'est très mal de défendre à d'autres pères de famille d'être bons.

Tous les mêmes, ces sectaires qui, malheureusement pour leur carrière, ont conservé dans leur tanière noire le petit coin bleu de l'amour paternel !

Ils montent si haut qu'on ne sait à quels vertigineux sommets ils atteignent, tant qu'ils s'acharnent à torturer la conscience des autres chefs de famille ; mais dès qu'ils se cabrent devant les tortures infligées à leurs propres consciences de pères, ils descendent si bas, qu'on ne sait jusqu'à quel obscur fond de précipice ils sont capables de se perdre.

La première communion de Mlle Jaurès marqua le terme de l'ascension de son père.

Le mariage religieux de Mlle Gallot condamne l'auteur de ses jours à renoncer aux suffrages de ses amis.

L'un et l'autre ont beau revendiquer le droit indiscutable de refuser à quiconque de s'immiscer dans leurs affaires de famille ; leurs amis s'y immiscent, parce qu'ils se sont immiscés dans celles des autres ; en vain protestent-ils qu'ils n'imposent pas leur volonté à un être humain qui pense autrement qu'eux ; leurs amis leur commandent de l'imposer, parce qu'ils l'ont déjà imposée ; ses amis vont jusqu'à leur rire au nez, lorsqu'ils prétendent qu'ils n'admettront jamais que des autorités s'imposent à des

libertés », lorsqu'ils ont passé leur vie à écraser toutes les libertés sous le poids de leur autorité !

En frappant leurs concitoyens dans l'amour de leurs enfants, ils les ont atteints dans ce qu'ils avaient de plus cher, et ils y sont atteints à leur tour.

Et pourquoi sont-ils frappés, eux qui sont si forts ? Parce qu'ils n'ont pas le courage de se montrer ce qu'ils sont : Jaurès cache de son mieux la première communion de sa fille ; M. Gallot eut recours à une supercherie pour dissimuler le mariage religieux de sa fille.

Au contraire, qui donc osa s'élever contre les obsèques religieuses de Mlle Bourgeois ? Qui donc ne respecta pas la douleur de l'infortuné père ? — Qui donc aurait osé blâmer la présence de M. Loubet à la première communion de son fils ? Ah ! si quelqu'un se le fût permis, le chef de l'Etat aurait eu le jour-là tous les pères de famille de France à ses côtés pour le défendre ! On sait qu'il n'en fit pas l'épreuve.

Allez, pauvres sectaires et pauvres esclaves de sectaires, les larmes que vous arrachez aux autres, vous les verserez vous-mêmes, à moins que vous n'ayez perdu même le petit coin bleu de l'amour paternel dont je parlais tout à l'heure.

Et si vous l'avez encore ce petit coin bleu, comment attendez-vous à souffrir vous-mêmes pour comprendre combien vous êtes inhumains en infligeant aux autres des souffrances que vous jugez insupportables quand elles viennent à vous labourer le cœur. Et à ce moment même, le comprenez-vous ?

J. B.

LA REVISION DES LISTES ELECTORALES

On va, dans quelques semaines, procéder à la révision des listes électorales dans toutes les communes de France.

Ce travail doit être fait avec autant plus de soin que c'est sur les listes revisées au commencement de l'année 1904 que seront les élections municipales.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ce travail. Nous pourrions citer des communes dans lesquelles, par un examen attentif et une révision minutieuse des listes électorales, nos amis ont réussi à déplacer la majorité et à assurer le triomphe de la bonne cause.

Il importe donc que l'on puisse, dans chaque commune, exercer un contrôle sérieux sur le travail de révision et présenter des réclamations précises quand le moment sera venu.

Ce contrôle, pour être efficace, doit être préparé, et il est très désirable que, partout, nos amis commencent par se procurer la liste électorale de leur localité.

Nous rappelons à cet égard que tout électeur a le droit d'en prendre communication et copie, soit à la mairie, soit au secrétaire de la commune.

La liste de 1903 sera ainsi la base du travail ; l'étude de cette liste permettra de se rendre compte des réclamations à formuler.

Afin que nos amis connaissent exactement leurs droits et soient bien fixés sur les conditions dans lesquelles ils peuvent les exercer, nous nous proposons de donner ici des renseignements pratiques sur les cas les plus ordinaires.

Nous rappelons, au surplus, qu'il existe une brochure très pratique : *La Révision des listes électorales, législation et jurisprudence*, par M. LAVA, et que le Comité d'Action libérale (7, rue Las-Cases, Paris), en même temps qu'il envoie cette brochure à ses adhérents, est chargé de répondre aux difficultés qu'on veut bien lui soumettre.

Quel est électeur ?

Pour être électeur, il faut :

- 1° Être Français ;
- 2° Avoir 21 ans ;
- 3° Jouir de ses droits civils et politiques.

Mais, qu'on ne s'y méprenne pas, l'individu qui réunirait ces trois conditions n'aurait point, par le fait même, le droit de porter un bulletin dans l'urne au jour des élections.

Il faut, en outre, pour qu'il puisse exercer son droit d'électeur, qu'il soit inscrit sur la liste électorale d'une commune déterminée.

Nous verrons, au cours de cette étude, ce que sont les listes électorales, comment et par qui se fait la révision des listes, de quelle manière et dans quels délais les réclamations peuvent être présentées.

(A suivre.)

LE PROJET DE LOI DE M. COMBES

On se rappelle que M. Combes a déclaré au Sénat qu'il déposerait avant la fin de décembre un projet de loi visant l'enseignement dans les trois ordres : primaire, secondaire et supérieur.

Voici, d'après l'Echo de Paris, les indications qu'on donne dans les milieux ministériels sur ce projet de loi :

Ce projet, qui interdira l'enseignement aux trois degrés aux Congrégations autorisées, les autres étant dissoutes, a-t-on dit, seulement l'enseignement primaire, particulièrement des écoles chrétiennes, avec un minimum de 400 000 élèves, et les Ecoles de Saint-Vincent de Paul, dont toutes les écoles devront disparaître.

Le projet sera déposé avant le 31 décembre, aussitôt après le budget, et soumis d'abord à la ratification de la Chambre, puis au Sénat.

Four recevra les écoles des écoles, le gouvernement, admettant des dépenses considérables, se bornera à louer les immeubles nécessaires.

Les poursuites seront intentées ou reprises dans tous les cas de reconstitution des écoles fermées, en se fondant sur les arrêtés déjà rendus par la Cour de cassation.

L'ALLIANCE REPUBLICAINE ET M. COMBES

M. le président du Conseil a reçu ce matin M. Carnot, membre de l'Institut, président, et une députation de la Commission centrale exécutive de l'Alliance républicaine démocratique, qui lui ont remis un vœu de cette association tendant à substituer à Paris, pour les élections municipales, à la division sectionnelle traditionnelle, une division par grandes sections comportant l'application du scrutin de liste.

M. le président du Conseil a reçu ce matin M. Carnot, membre de l'Institut, président, et une députation de la Commission centrale exécutive de l'Alliance républicaine démocratique, qui lui ont remis un vœu de cette association tendant à substituer à Paris, pour les élections municipales, à la division sectionnelle traditionnelle, une division par grandes sections comportant l'application du scrutin de liste.

LA JOURNÉE

Un nouveau deuil frappe l'Eglise de France : S. G. Mgr Lelong, évêque de Nevers, est mort presque subitement cette nuit.

La Chambre a terminé, aujourd'hui, la discussion du budget de la guerre, après avoir refusé, sur l'invitation du ministre de la Guerre, de supprimer les crédits affectés aux amonitions des hôpitaux militaires et à l'amélioration des invalides.

On annonce que MM. Clémenceau et Waldeck-Rousseau doivent prendre la parole demain au Sénat.

Les journaux ministériels annoncent que le général André, malgré le vote formel de la Chambre du 7 avril dernier, a rouvert l'affaire Dreyfus en procédant à une enquête.

L'« Action libérale » a tenu hier plusieurs importantes réunions en Vendée, dans la Haute-Loire, dans le Loiret et dans le Doubs.

De nombreux meetings ont été tenus hier en province : M. Ovaiznac a parlé à Saumur, M. Lastes à Compiègne, M. Syvston au Perreux, M. Dausset à Vernon, etc., etc.

M. Pelletan, à Troyes, a attaqué la liberté de l'enseignement.

Le roi et la reine d'Italie traversent la France, se rendant en Angleterre.

ETRANGER. — Le président Roosevelt adresse au peuple américain une proclamation désignant le 26 novembre comme « jour d'actions de grâces envers Dieu Tout-Puissant ».

Le duc d'Ursel, président du Sénat de Belgique, est mort hier soir à 6 heures.

Le roi de Danemark a célébré, hier, le 40^e anniversaire de son avènement au trône.

Les journaux anglais ont reçu des dépêches annonçant la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Siam. — Rien ne confirme cette nouvelle.

La Colombie paraît vouloir essayer d'une guerre à Panama. On dit qu'elle a 100 000 hommes prêts à entrer en campagne. On dit aussi qu'elle a envoyé trois généraux à Panama pour offrir de larges concessions aux habitants de l'isthme s'ils consentent à renouer le lien fédéral.

LE CARDINAL RICHARD

On annonce que le vénéré cardinal, après avoir assisté à la séance de la Congrégation des Rites relative à l'herédité des vertus de Venuste d'Arc, rentrera aussitôt à Paris, et qu'il pourra ainsi présider, le 21 novembre, la fête annuelle du Grand Séminaire, et le 25, la séance solennelle de rentrée de l'Institut catholique.

MORT DE S. G. M^r LELONG

Une laconique dépêche nous apporte la triste nouvelle de la mort presque subite de S. G. Mgr Lelong, survenue ce lundi matin vers 2 heures, alors que, hier encore, le vénérable évêque de Nevers avait présidé aux offices dans sa cathédrale.

LA LOI FALLOUX AU SENAT

Le Sénat reprend demain mardi la discussion de l'abrogation de la loi Falloux. L'article 1^{er} du projet de loi de la Commission est voté. La bataille se livrera sur l'article 2 qui est ainsi conçu :

Aucun établissement privé d'enseignement secondaire ne pourra être ouvert qu'en vertu d'une autorisation spéciale, qui sera donnée par décret rendu après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

L'autorisation pourra toujours être retirée par un décret rendu en la même forme.

Un règlement d'administration publique déterminera les procédures des demandes en autorisation et des retraits d'autorisation.

C'est l'interdiction du monopole. Le gouvernement s'opposera au vote de cet article. Il est probable que M. M. Clémenceau, Chaumié et Waldeck-Rousseau prendront la parole.

Le Libre Parleur prête à M. Maxime Lecomte le projet de déposer cet amendement :

Les fonctions de directeur d'un établissement d'enseignement ou de surveillance sont incompatibles avec les fonctions de ministre d'un culte ou de titulaire de quelque fonction publique, que cette Congrégation soit ou non autorisée. Les ministres du culte frappés d'incompatibilité par la disposition qui précède auront, pour option entre leurs fonctions d'enseignement et leur qualité de membres du clergé, un délai d'un an à partir de la promulgation de la présente loi. M. sont pas compris dans les établissements d'enseignement les Petits Séminaires diocésains dont l'organisation fera l'objet d'un loi spéciale.

D'autre part, l'Action invite le sénateur Delpech, grand pontife de la Maçonnerie, à venir déposer un projet spécial remplaçant le projet du gouvernement.



Le prêtre défunt appartenait par son origine au diocèse d'Autun où il naquit, en la ville de Chalons-sur-Saône, le 3 décembre 1834 ; c'est dans ce même diocèse que, dès 1857 et jusqu'au jour de son élévation à la dignité épiscopale, il consacra sa vie sacerdotale aux Jabbes de l'administration ; à deux reprises, l'estime du Chapitre de la cathédrale lui confia la charge de vicaire capitulaire, et lorsqu'en 1877 la désignation du maréchal de Mac-Mahon et le choix de Pie IX l'appellèrent au siège de Nevers, Mgr Lelong exerça à Autun les fonctions de vicaire général de S. G. Mgr Perraud.

LES OBSCURANTISTES

Il est convenu qu'il faut supprimer la liberté d'enseignement parce que tant que cette liberté existait, les Bénédictins, les Ligués, les Girards et leurs similaires ne paraissent que ce qu'ils sont en réalité : de petits ignares, à qui les prétendus obscurantistes sont obligés de faire la leçon.

Il n'y a pas, en effet, un seul concours académique où parmi les premiers lauréats ne se trouvent pas des prêtres ou des religieux.

C'est ainsi que l'« Académie des inscriptions et belles-lettres » vient de récompenser les travaux d'histoire de M. l'abbé Angot, de Dom-Dijon, de M. l'abbé Alliot, des missionnaires catholiques du Thibet, du R. P. Cadière, etc.

La docte assemblée ne ménage pas les éloges à ces lauréats dont les travaux ont conquis ses suffrages.

Où, je vous le dis, il faut supprimer un enseignement qui décourage la concurrence par ses succès.

UNE LEÇON A NOS SECTAIRES

Il ne paraît pas que les Américains, au point de vue matériel, soient des gens de décadence et il est certain que comme hommes d'Etat, nos Trouillot, les Vallé, nos Mougout et leurs camarades, et même, si l'on veut, leur triste président, font modestement figure à côté de Roosevelt et de ses collaborateurs.

Et bien pendant que nos pygmées ministériels croient se grandir en affirmant à chaque occasion leur athéisme, les gouvernants américains, eux, ne croient pas se

POUR LE CREDIT AGRICOLE

Le Conseil de la Société d'encouragement à l'agriculture, réuni sous la présidence de M. G. moi, a émis le vœu : « que les fonds avancés par la Banque pour être spécialement consacrés au crédit agricole, ne soient pas détournés de leur affectation légale. »

INCONNUES

Vous êtes bien aimable, mon père, d'avoir ainsi pensé à moi ; quant aux invitations, je n'y tiens guère ; je suis un peu fatigué et je préfère, de beaucoup, me reposer ici, en famille.

Il ne faut cependant pas vivre en sursis, ni en errance ?

Je ne veux être ni l'un ni l'autre, répliqua Guy en souriant, mais j'aspire à un peu de calme.

Le dîner terminé, le docteur proposa une partie de cartes à son fils, qui accepta, par déférence, car il avait horreur du jeu. L'inhabilité et l'inattention de Guy facilitèrent les succès de son père, qui garda sa bonne humeur le reste de la soirée.

Avant qu'il fût tard, Mme de Tourcy réclama le repos pour le voyageur ; ils se rendirent ensemble, la mère et le fils, dans la petite chambre de la tour.

Quelle est donc, demanda Guy, l'étrange idée de mon père de donner une soirée ?

Surtout quand on est triste, le bruit des fêtes fait mal.

« J'ai combattu ce désir, répondit Mme de Tourcy, d'autant que je déteste les bals ; mais il n'est pas possible, de heurter de front les idées de ton père, et je n'ai conçu son projet que trop tard pour l'amener à le modifier. Encore suis-je arrivée à réduire de beaucoup les invitations et à leur donner

LIBRAIRIE DE LA BONNE PRES

L'opostolat de la presse, primes et maximes à reprendre. Dix feuilles, 4 fr. 10 ; port, 0 fr. 60. 60^e mille.

Deux mois de réponse, par Cra. Les Savants sont-ils en règle avec la loi et avec l'impôt ? Tract de 4 pages, le cent, 1 franc franco. 140^e mille.

On ne peut pas tout avoir ! par Franck. Tract de 2 pages, le cent 0 fr. 50 franco. 200^e mille.

5, RUE BAYARD, PARIS VIII^e

LIBRAIRIE DE LA BONNE PRES

L'opostolat de la presse, primes et maximes à reprendre. Dix feuilles, 4 fr. 10 ; port, 0 fr. 60. 60^e mille.

Deux mois de réponse, par Cra. Les Savants sont-ils en règle avec la loi et avec l'impôt ? Tract de 4 pages, le cent, 1 franc franco. 140^e mille.

On ne peut pas tout avoir ! par Franck. Tract de 2 pages, le cent 0 fr. 50 franco. 200^e mille.

5, RUE BAYARD, PARIS VIII^e

LIBRAIRIE DE LA BONNE PRES

L'opostolat de la presse, primes et maximes à reprendre. Dix feuilles, 4 fr. 10 ; port, 0 fr. 60. 60^e mille.

Deux mois de réponse, par Cra. Les Savants sont-ils en règle avec la loi et avec l'impôt ? Tract de 4 pages, le cent, 1 franc franco. 140^e mille.

On ne peut pas tout avoir ! par Franck. Tract de 2 pages, le cent 0 fr. 50 franco. 200^e mille.

5, RUE BAYARD, PARIS VIII^e

LIBRAIRIE DE LA BONNE PRES

L'opostolat de la presse, primes et maximes à reprendre. Dix feuilles, 4 fr. 10 ; port, 0 fr. 60. 60^e mille.

Deux mois de réponse, par Cra. Les Savants sont-ils en règle avec la loi et avec l'impôt ? Tract de 4 pages, le cent, 1 franc franco. 140^e mille.

On ne peut pas tout avoir ! par Franck. Tract de 2 pages, le cent 0 fr. 50 franco. 200^e mille.

5, RUE BAYARD, PARIS VIII^e